

**DOCUMENT GRAPHIQUE N°4.2.B
PLAN DE ZONAGE
Zone agglomérée de Seboncourt**

échelle : 1 / 2 000

Vu pour être annexé
à la délibération du
23 Septembre 2009
approuvant le projet de
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la mairie
et signature du Maire

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM BUREAU D'ETUDES
2, voie d'île 51 420 Wigny-Lès-Reims
Tél : 03.26.50.36.86
Fax : 03.26.50.36.80
E-mail : geogram@wanadoo.fr

Légende du document graphique

- Limites communales
- Limites de zones
- Espaces boisés à préserver
- Bâtiments d'élevage (les distances d'isolement figurent au rapport de présentation du PLU)
- Chemins inscrits au Plan Départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées
- Secteurs à risque de ruissellement
- Emplacements réservés aux équipements et ouvrages publics

Objet :	Superficie :	Bénéficiaire :
1 Création d'une voie de desserte pour la zone AU	4 90 m ²	Commune de Seboncourt
2 Sécurisation de l'intersection rue de la Fosse et rue Clément	50 m ²	Commune de Seboncourt
3 Création d'une voie de desserte pour la zone AU	4 00 m ²	Commune de Seboncourt
4 Élargissement de la voie d'accès à la zone AU	800 m ²	Commune de Seboncourt
5 Création d'un exutoire	625 m ²	Commune de Seboncourt
6 Création d'une cantine sociale	1 650 m ²	Commune de Seboncourt
7 Agrandissement de la salle des fêtes	1 300 m ²	Commune de Seboncourt
8 Agrandissement des terrains de football	17 000 m ²	Commune de Seboncourt
9 Création d'une sente piétonne	350 m ²	Commune de Seboncourt
10 Création d'une voie d'accès	350 m ²	Commune de Seboncourt
11 Création d'une aire de détente	1 230 m ²	Commune de Seboncourt

Typologie et définition des zones

Les zones urbaines
Zone UA : zone correspondant au centre du bourg caractérisé par l'implantation des constructions à l'alignement sur rue et en ordre continu.
Zone UB : Zone d'habitat périphérique
Zone UI : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Les zones à urbaniser
Zone AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

Les zones agricoles
Zone A : zone agricole réservée aux installations et constructions à vocation agricole

Les zones naturelles
Zone N : zone naturelle à préserver de l'urbanisation nouvelle.
Secteur Ns : secteur réservé aux installations à vocation sportive et ludique

